République Française
Département du Morbihan
Commune de Kergrist

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600933-20260223-002_2026-DE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents + Procura-tions	Qui ont pris part au vote
14/15	9+4	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 23 Février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Kergrist s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GUERREY Christophe - Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/02/2026.

Présents : M. GUERREY Christophe - Maire, Mme LE GOFF Brigitte, M. LE JELOUX Dominique, M. ROUAULT Patrick, M. NICOLAS David, M. SERVEL Joseph, Mme SERVEL Maria, M. DAVID Arnaud, M. GUILLO Philippe.
Absents ayant donné procuration : Mme CHAMOT Sarah ayant donné procuration à Mme LE GOFF Brigitte, M. LE PETITCORPS Paul ayant donné procuration à M. NICOLAS David, M. LE CLEZIO Maëlan donne pouvoir à M. LE JELOUX Dominique, Mme TUTT Frédérique ayant donné procuration à DAVID Arnaud.
Absente : Mme LE STRAT Anne-Françoise.

A été nommé secrétaire : M. GUILLO Philippe.

002/2026 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION EMPLOI GRADE AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article L411 du code général de la fonction publique susvisé,
Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT l'avancement de grade possible pour l'agent technique principal, actuellement au grade d'agent de maîtrise, pouvant être nommé agent de maîtrise principal au 07/08/2026, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs et de créer le poste d'agent de maîtrise principal, à compter du 07/08/2026,

	FILIERE TECHNIQUE				
EMPLOI	**GRADE ASSOCIE**	Emploi susceptible d'être pourvu par un contractuel	CATEGORIE	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Agent principal des services techniques	Agent de maîtrise à compter du 07/08/2026		C	0	TC
Agent principal des services techniques	Agent de maîtrise principal à compter du 07/08/2026		C	1	TC
Agent des services techniques	Adjoint Technique	X	C	1	TNC (24H00 semaine)
	FILIERE ADMINISTRATIVE				
EMPLOI	**GRADE ASSOCIE**	Emploi susceptible d'être pourvu par un contractuel	CATEGORIE	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Secrétaire générale de Mairie	Rédacteur principal de 1ère classe		B	1	TC
Agent d'accueil administratif	Adjoint Administratif	X	C	1	TNC (17h30 semaine)

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600933-20260223-002_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés, décide :
-D'adopter le tableau des effectifs, tel que présenté ci-dessus,
-De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
-D'autoriser M. Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour Extrait Certifié Conforme.

Maire, Christophe GUERREY.	Secrétaire de séance, Philippe GUILLO.